

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mai 2014 - 19H30

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, ANGELIER Marie-Thérèse, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, LOBJOIS Corine, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : /

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- RAPPORT DES COMMISSIONS
- TRAVAUX
- PLU
- ASSAINISSEMENT
- VOIRIE
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité sans modification.

Rapport des commissions communales :

Commission 2 :

Madame Isabelle Mège fait le point sur les TAP à la prochaine rentrée scolaire : une réunion est prévue à Manzat-Communauté le mardi 24 juin avec les référents des différentes Communes. Des contacts ont été pris avec les intervenants actuels et de nouveaux intervenants.

Une réunion pour l'aménagement de la nouvelle classe à l'école élémentaire est programmée le mercredi 18 juin avec les enseignants, le personnel technique et le Maire. Des travaux seraient à envisager à la cantine scolaire pendant les vacances de Toussaint.

Les correspondants parisiens sont venus passer 2 jours avec les élèves de la classe de CM1. Le repas du jeudi 12 juin à midi leur sera offert par la Commune.

Le rattrapage de la journée de pré-rentrée des élèves le mercredi après-midi 11 juin a nécessité la mise en place des services de cantine et de garderie de 15h30 à 17h15, les TAP n'ayant pas lieu.

Transports scolaires : A partir de la rentrée prochaine, le Conseil Général adopte un nouveau fonctionnement. La facturation s'effectuera directement aux familles. La Commune maintient la gratuité du service pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques communales maternelle et élémentaire. Le remboursement par la Mairie se fera sur présentation d'un justificatif de paiement par les familles.

Commission 3 :

Monsieur Michel Chaptard fait état d'un problème d'éclairage chez un particulier, Allée des Marronniers. Un phénomène de « trou noir » se produit à cet endroit. Une visite aura lieu en présence du SIEG.

Gendarmerie : un devis a été réalisé par l'entreprise Jouhet pour des travaux d'électricité (convecteurs) au sein des appartements. D'autres travaux seraient à envisager en plusieurs tranches pour des revêtements de sols, des volets et la reprise de certains murs.

Cimetière : un des murs s'effrite et indispose un particulier en bout du cimetière. Un devis a été demandé à l'entreprise Maignol et un autre est en cours avec l'entreprise Monteil. Il faut réaliser des travaux en urgence sur ce mur.

Commission 4 :

Madame Hélène Courtadon signale qu'une réunion du Centre Communal d'Action Sociale est prévue dans les prochaines semaines.

Le repas des anciens s'est très bien déroulé.

Commission 5 :

Monsieur Laurent Mazon informe le Conseil d'une réunion de travail qui a eu lieu entre la Commune et Mme Hélène Costet de la société Aubert et Duval concernant la convention pour l'entretien du site réhabilité de Fougères (ancienne décharge). Il est possible qu'il y ait à l'avenir un avenant à la convention concernant le passage des chasseurs sur le site. En effet, ces derniers peuvent avoir un rôle de surveillance et d'alerte.

Un Comité de Pilotage est mis en place 2 fois par an et une visite a été effectuée. L'entretien est à définir avec Monsieur Jean-Michel Mazuel pour estimer le temps de travail de nos équipes techniques.

Monsieur Pascal Estier pense qu'il faut que la fauche ait lieu le plus tard possible dans la saison afin que la végétation puisse s'ancrer et ainsi mieux consolider les pentes. Les 14 km de fossé récupèrent l'eau et celle-ci doit pouvoir circuler.

Monsieur Laurent Mazon informe que des analyses régulières des eaux sont réalisées.

Commission 6 :

Madame Corine Lobjois fait un point rapide sur les préparatifs de la Fête Patronale. Elle déplore des défections de dernière minute de la part de forains pour des raisons techniques (pannes...). Le défilé des chars et le feu d'artifice sont calés.

TRAVAUX :

Rénovation école de Comps :

Il est à noter une bonne avancée du chantier au cours des dernières semaines : les façades ont été ravalées. Dans les toilettes : la faïence et les sanitaires sont posés. La réception pourrait avoir lieu mi-juin.

Un avenant au lot n° 6 « Menuiseries intérieures » est à passer concernant le comptoir : 3901 € HT.

Côté cours extérieure : l'accès handicapé est à prévoir en enrobé et le reste en sable.

Une discussion s'engage sur la plaque en fonte (commémoration du Comité des Fêtes de Comps) qui sera à fixer.

Monsieur Jérôme Barbarin fait remarquer que le Comité des Fêtes doit rapatrier son matériel avant la fête de Comps du 5-6 juillet 2014. Il s'inquiète de la date de réception exacte et d'un éventuel report.

Lotissement « Les Frênes » :

Une réunion de travail a eu lieu avec Monsieur Pignol et l'entreprise Coudert. Le démarrage des travaux d'assainissement est prévu le 10 juin 2014 pour une durée approximative de 3 semaines à 1 mois. Le permis de lotir a été accepté, Géo-Conception pourra dès lors délimiter les parcelles et procéder au piquetage. Le devis de piquetage des lots est de 590 € HT.

De futurs acquéreurs se sont déjà manifestés.

Une demande pour le branchement à l'assainissement des lots est en cours.

Terrain de rugby :

Le nouveau petit terrain de rugby nécessitait un engazonnement qui a été réalisé par notre équipe technique permettant ainsi une réelle économie par rapport à un devis initial de 17.000 € avec une entreprise extérieure.

L'éclairage de l'ensemble du stade devra être repris et il sera à budgéter. Le coût est élevé et nécessite un étalement sur 2 voire 3 années.

En attendant, des possibilités d'éclairage ponctuel du petit terrain sont envisagées pour qu'il soit opérationnel pour la rentrée de l'école de rugby en septembre 2014.

Maison de la Musique (Manzat Communauté) : le chantier a toujours du retard et l'ouverture de l'école de musique est néanmoins prévue pour septembre 2014 dans ces nouveaux locaux.

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur Le Maire dresse un rapide historique de ce dossier qui est très complexe et qui a démarré en novembre 2008. Un certain nombre d'études ont été effectuées. Le PLU a été présenté aux services de l'état durant le dernier trimestre 2013. Le retour a eu lieu le 30/01/2014 avec des avis défavorables des services de l'Etat et une demande de mise en conformité avec le SCOT des Combrailles.

Il convient de reprendre le dossier avec la plus grande attention. A cette fin, le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur Le Maire à renommer un cabinet d'études car l'ancien a cessé son activité.

Monsieur Pascal Estier intervient pour expliquer le déroulé et les enjeux du dossier.

Le POS est actuellement toujours en vigueur.

Beaucoup de terrains sont constructibles aux Ancizes-Comps. Au fil des décennies, les constructions des particuliers se sont étalées en longueur. Pour être schématique, la Commune a beaucoup de zone U avec des terrains immédiatement constructibles car les réseaux sont présents à la porte des parcelles. Les terrains classés en zone NA (futurs zones à urbaniser) représentent également une surface immense aux Ancizes-Comps.

Depuis 2008, le précédent conseil a travaillé à faire établir un diagnostic sur les réseaux.

Il a été vérifié que les terrains proposés sont facilement raccordables.

Le PLU des Ancizes-Comps est soumis à la réglementation du SCOT du Pays des Combrailles. Ce dernier s'apparente à un PLU décliné au niveau des Combrailles encadré par le SMADC.

On s'achemine également vers des PLU intercommunaux.

Les PLU doivent être en cohérence avec les Grenelles de l'Environnement imposés par la loi et dont découlent certaines contraintes : densification des bourgs...

Aux Ancizes-Comps, nous ne devrions avoir que 17 ha de terrains constructibles alors que nous en avons supprimé déjà 40 ha.

95% des terrains appartiennent aux particuliers. La Commune des Ancizes-Comps dispose des réseaux et des équipements qui ont été investis par choix dans le but du développement communal. L'enjeu va être de convaincre les services de l'Etat d'augmenter notre surface à aménager.

Il faudra également porter une attention particulière aux zones humides. La question de l'intégration du secteur des Jarasses est aussi à soulever. Il faut disposer d'un bon Bureau d'Etudes.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour le choix du Bureau d'Etudes en charge de la reprise du dossier PLU.

Monsieur Le Maire souhaite créer un groupe de travail composé de la commission 5, du Maire, des Adjoints, et des Conseillers Municipaux volontaires. Monsieur Pascal Estier et Madame Marie-Thérèse Angelier sont intéressés par ce groupe de travail.

ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire rappelle l'historique des derniers mois en matière d'assainissement. Une étude avait été lancée par l'ancienne municipalité concernant les réseaux et les stations. Le cabinet CE2A représenté par Madame Vion avait été choisi pour réaliser le travail. Le rendu a eu lieu dans la semaine du 17 au 24 mai 2014. Des tests ont été effectués sur le réseau. Ils ont permis la mise en lumière d'un certain nombre de dysfonctionnements. En effet, 70% d'eaux claires et donc « parasites » arrivent dans nos stations, ce qui est néfaste pour leur fonctionnement optimal.

Des tests de fuites et de branchements ont donc été réalisés et ont mis en avant des problèmes d'écroulement ou d'écrasement de tuyaux.

Des travaux lourds et coûteux devront avoir lieu durant la prochaine décennie avec pour objectif de réparer les réseaux unitaires et séparatifs en supprimant les fuites dans un premier temps et en modernisant les stations dans un second temps. Le montant des travaux est de 2.150.000 €. Madame Vion propose une prévision sur 3 exercices avec 3 tranches de travaux. Le plafond des subventions du Conseil Général est de 200 000 € par tranche de travaux pour les réseaux. Il faudrait augmenter le nombre de tranches de travaux afin de budgéter un montant de 200.000 € par an.

Pour les stations, il faudra refaire celle du Chauffier qui est devenue très vétuste ou installer une pompe de relevage qui enverrait ses effluents dans la station de Tournobert. Cette configuration, à terme, supprimerait une station et diminuerait ainsi le coût de fonctionnement.

Les aides du Conseil Général 63 sont d'environ 25 à 30% et celles de l'Agence de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne d'environ 35%.

Le coût supporté par la Commune avec prise en compte des subventions serait de l'ordre de 900.000 €.

La Commune devra lisser le programme sur plusieurs années et prendre un cabinet pour instruire le projet et les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le choix d'un cabinet.

Monsieur Laurent Mazon explique que l'étude a montré que certains habitants envoient leurs eaux pluviales dans le réseau unitaire (environ 15 foyers concernés sur le secteur du Chauffier).

Certains restaurants ne disposent pas de bacs dégraisseurs. Les habitants et commerçants concernés seront informés.

Un devis pour un branchement d'un particulier (avenue de la Gare) a été demandé.

VOIRIE :

Rappel : Le domaine intercommunal couvre les endroits où passent les cars scolaires.

Manzat-Communauté alloue une enveloppe annuelle de 320.000 € pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Une réunion a eu lieu avec les élus en charge de la voirie intercommunale à Manzat-Communauté. Sur la commune des Ancizes-Comps, un chiffrage des différents tronçons de voirie à reprendre s'élève à 112.000 €.

Pour 2014, Manzat-Communauté prendra en charge 72.600€ (pour mémoire, 53.000 € en 2013). Les choix de secteur ont été définis et portent sur : Fontelun, le chemin de Comps, Tournobert (2 tronçons), Farges, Rue des Chaumes, Rue du Lavoir avec un drainage des fossés.

Un problème d'écoulement d'eau doit être solutionné devant l'entrée d'un particulier à Comps.

Un dysfonctionnement est signalé vers la Route de la Brousse où des grilles et des regards sont bouchés. Monsieur Laurent Mazon s'est rendu sur place et a constaté que le fossé est pourtant bien drainé. La solution est d'évacuer les eaux pluviales mais dans quelle direction ? Une réflexion sera menée.

Le carrefour devant l'entrée de l'usine Aubert et Duval revêt un caractère particulier en terme d'entretien car le revêtement s'abîme très vite en raison du flux des camions qui est important. Une discussion est en cours avec les Aciéries pour une éventuelle cession de la route qui passe devant l'usine.

Il faudrait alors dévier l'accès et assurer un tracé parallèle pour se rendre à Saint-Georges de Mons, par un éventuel passage par la zone artisanale.

Monsieur Pascal Estier intervient pour souligner le fait qu'il est nécessaire que la compétence de Manzat-Communauté soit bien clarifiée en ce qui concerne la voirie en ne perdant pas de vue la notion d'intérêt inter-communal.

Monsieur Laurent Mazon informe d'un problème situé Rue de la Couaille. En effet, il apparaît qu'une route communale passe chez un privé. La question devra se régler, un rendez-vous est pris avec toutes les parties.

Questions diverses :

- Dates des réunions dans les villages et le Bourg : 13 juin, 04 juillet, 12 septembre, 26 septembre, 03 octobre et 24 octobre prochain.

- Lettre d'une des Sociétés de chasse : Monsieur Laurent Mazon est en charge du dossier. Cette société a le souhait de faire une cabane sur un terrain mais ce terrain n'est pas raccordable au réseau d'assainissement. Un rendez-vous sera programmé pour échanger sur cette question. Il faudrait également contacter l'autre société de chasse.

- Nomination du correspondant défense : il va falloir proposer un membre du Conseil Municipal.

- Présentation du projet Eco-Titanium : cette présentation a eu lieu le vendredi 16 mai 2014 à 17h00 pour le Conseil Municipal des Ancizes-Comps. Monsieur Le Maire décrit rapidement le projet qui à terme permettra la création d'une soixantaine d'emplois. L'unité de transformation sera un centre unique en Europe. L'enquête publique va être lancée et la mairie des Ancizes-Comps devra exprimer un avis dans les 15 jours qui suivront la fin de l'enquête.

- Foyer Rural-Diacomédie : suite au décès brutal de Monsieur Jean-Pierre Eyraud, la Diacomédie a été annulée. Monsieur Christian Rossignol a rédigé une lettre : un rassemblement aura lieu le dimanche 29 juin 2014 au matin.

- Assemblée Générale de la Mission Locale : les représentants peuvent y participer.

- Chamboule'tout Théâtre : animation pour les enfants le samedi 31 mai 2014 au Foyer Rural.

- Course de vélos : Le « Tour d'Auvergne » passera aux Ancizes-Comps le 25 juillet 2014. Les organisateurs sollicitent notre Commune pour une subvention de 250 €. Des précisions seront demandées avant de décider de la suite à donner.

Conformités bâtiments : Suite à l'avis défavorable donné par la Commission de Sécurité, le Foyer Rural devra être mis en conformité. Monsieur Pascal Estier doit reprendre les conclusions de la commission de sécurité, pour sa validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

